

Numéro dans le SI local :	
Référence GESUP :	0544
Corps :	Professeur des universités
Article :	46-1
Chaire :	Non
Section 1 :	21-Histoire, civilisation, archéol. et art des mondes anciens et ...
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Histoire du Moyen âge
Job profile :	The candidate will teach medieval history in the three levels of the bachelor's degree, the preparation for the competitions of teaching, but also and especially he will have to invest in the framework of Master and doctorate in connection with Ausonius Institut research and the Labex themes.
Research fields EURAXESS :	Cultural studies Middle Ages studies History Medieval history
Implantation du poste :	0331766R - UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
Localisation :	PESSAC CEDEX
Code postal de la localisation :	33607
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	Universite Bordeaux MONTAIGNE DRH Pole enseignants - Adm012 SF Domaine Universitaire 33607 - PESSAC CEDEX
Contact administratif :	Stephanie FONTANEAU
N° de téléphone :	Gestionnaire des enseignants titulaires 0557121571 0557121571
N° de Fax :	0557124613
Email :	stephanie.fontaneau@u-bordeaux-montaigne.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	
Profil enseignement :	
Composante ou UFR :	UFR Humanites
Référence UFR :	Departement Histoire
Profil recherche :	
Laboratoire 1 :	UMR5607 (199512037K) - Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age
Dossier Papier	OUI
Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB)	NON
Dossier transmis par courrier électronique	NON e-mail gestionnaire
Application spécifique	NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

CAMPAGNE EMPLOIS ENSEIGNANT-CHERCHEUR 2017
POSTE N° 21PR0544

IDENTIFICATION DE L'EMPLOI

Nature de l'emploi : Professeur des universités

Nature du concours (articles 26 ou 46 du décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié) : 46.1

Section(s) CNU : 21

Localisation : Université Bordeaux Montaigne, Domaine universitaire - 33607 PESSAC CEDEX

UFR (Unité de Formation et de Recherche) Humanités – département Histoire

Laboratoire de recherche : équipe d'accueil UMR 5607 – AUSONIUS (Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge)

Etat du poste (vacant ou susceptible de l'être) : vacant au 01/09/2013 (mutation)

PROFIL

Histoire du Moyen âge

DATE DE PRISE DE FONCTIONS 01/09/2017

RÉSUMÉ DU POSTE EN ANGLAIS

Job Profile:

The candidate will teach medieval history in the three levels of the bachelor's degree, the preparation for the competitions of teaching, but also and especially he will have to invest in the framework of Master and doctorate in connection with Ausonius Institut research and the Labex themes.

EURAXESS RESEARCH FIELDS

Cultural studies, Middle Ages studies

History, Medieval history

ENSEIGNEMENT

Le/la candidat(e) sera appelé(e) à enseigner l'histoire médiévale dans le cadre de la nouvelle offre de formation d'histoire ouverte aux spécialistes et aux non spécialistes. Il/elle sera appelé(e) à assurer cours magistraux et travaux dirigés dans les trois niveaux de licence d'histoire, les deux niveaux de master Etudes médiévales (Mention Histoire, civilisation, patrimoine), ainsi que la préparation aux concours d'enseignement et pour les autres mentions de licence ou de master ouvertes à l'histoire médiévale. Il sera également amené à diriger des mémoires de Master et des thèses et à intervenir dans les séminaires de l'École doctorale.

Objectifs pédagogiques et besoin d'encadrement :

Le professeur devra s'investir dans l'enseignement à tous les niveaux. Ce recrutement permettra en outre d'assurer un plus large encadrement doctoral, le plus faible des sections du département d'histoire et de renforcer ainsi l'attractivité du Master Études médiévales.

RECHERCHE

Ce poste sera adossé à l'UMR 5607 Ausonius (Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen Âge). Les recherches du/de la professeur(e) recruté(e) devront s'inscrire dans les axes du laboratoire où l'histoire médiévale est impliquée à savoir : « Espaces : fabrique, usages, représentations », « L'ordre du monde. Pouvoirs, dynamiques, contrôles dans les sociétés anciennes et médiévales », « Les sociétés dans la péninsule Ibérique : cultures, échanges, normes, de la Protohistoire à la fin du Moyen Âge » ou encore « Gestes techniques, gestes rituels, pratiques sociales », ainsi que dans ceux du Labex LASCARbX, « L'usage

du monde par les sociétés anciennes : processus et formes d'appropriation de l'espace sur le temps long », dont Ausonius fait partie. Le poste étant susceptible d'être adossé à une chaire senior de l'Initiative d'excellence (IDEX) de l'université de Bordeaux, dans le cadre de la campagne d'attractivité 2017, il sera attendu des candidats un projet de recherche satisfaisant aux critères d'excellence à l'aune des standards internationaux (rayonnement international, projets de recherche d'envergure). Les objectifs scientifiques de l'IDEX sont ceux qui ont été définis pour le Labex (voir ci-dessus).

Lieu(x) d'exercice : AUSONIUS, UMR 5607

URL labo : <http://ausonius.u-bordeaux-montaigne.fr/>

Descriptif labo : Ausonius est une Unité Mixte de Recherche (UMR 5607) associant des chercheurs et enseignants-chercheurs travaillant dans les deux domaines de l'Antiquité et du Moyen-Age et qui couvre de ce fait une vaste aire chronologique allant de la protohistoire à la fin du XVI^e siècle. Le laboratoire comprend des historiens (dont plusieurs épigraphistes et numismates), des historiens de l'art, des archéologues et des spécialistes des textes anciens (latinistes et hellénistes). Devenu l'une des toutes premières formations nationales et reconnu au niveau européen, Ausonius est appelé à jouer un rôle majeur dans la structuration de l'archéologie sur le site bordelais avec le rapprochement de trois équipes de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne travaillant dans ce domaine (Ausonius, PACEA, CRPAA) : ces trois équipes, associées dans un ambitieux projet de recherche commun sur dix ans, ont reçu en 2011 le label « Laboratoire d'excellence » (LabEx) et constituent la Fédération des Sciences Archéologiques de Bordeaux. Le but du prochain quinquennal est de donner à ce pôle d'excellence une visibilité et une attractivité internationales non seulement pour la recherche mais aussi pour l'enseignement (Masters recherche et professionnalisant, Doctorats.)

Ce poste est susceptible d'être adossé à une chaire de recherche de l'Initiative d'excellence de l'université de Bordeaux (IdEx Bordeaux). Pour prétendre à la chaire, les candidat-e-s au poste devront faire en parallèle acte de candidature auprès de l'IdEx Bordeaux (informations sur <http://idex.u-bordeaux.fr/n/Talents/Senior-Chairs/r3021.html>). Les documents de candidature à la chaire devront être rédigés en anglais, la procédure d'évaluation de l'IdEx Bordeaux faisant appel à des experts internationaux (pour plus d'information sur le programme et sur le processus de candidature).

CONTACT / INFORMATIONS

Nous rappelons aux candidats qu'ils ne peuvent pas communiquer sur le poste avec les membres du comité de sélection avant le processus de recrutement.

Pour toute demande d'information vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la direction de l'UFR concernée :

Directrice de l'UFR Humanités : Mme SION-JENKIS Karine

karine.sion-jenkis@u-bordeaux-montaigne.fr / 05 57 12 62 74

RAPPEL DES MISSIONS GÉNÉRALES LIÉES AU STATUT DES ENSEIGNANT(E)S-CHERCHEUR(E)S

Art 2et 3 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences.

Les enseignants-chercheurs ont une double mission d'enseignement et de recherche. Ils concourent à l'accomplissement des missions du service public de l'enseignement supérieur prévues par l'article L. 123-3 du code de l'éducation ainsi qu'à l'accomplissement des missions de la recherche publique mentionnées à l'article L. 112-1 du code de la recherche.

Dans l'accomplissement des missions relatives à l'enseignement et à la recherche, ils jouissent, conformément aux dispositions de l'article L. 952-2 du code de l'éducation, d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires et aux dispositions du code de l'éducation, les principes de tolérance et d'objectivité.

Les enseignants-chercheurs participent à l'élaboration, par leur recherche, et assurent la transmission, par leur enseignement, des connaissances au titre de la formation initiale et continue incluant, le cas échéant, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication. Ils assurent la direction, le conseil, le tutorat et l'orientation des étudiants et contribuent à leur insertion professionnelle. Ils organisent leurs enseignements au sein d'équipes pédagogiques dans tous les cursus universitaires et en liaison avec les milieux professionnels. Ils établissent à cet effet une coopération avec les entreprises publiques ou privées.

Ils concourent à la formation des maîtres et à la formation tout au long de la vie.

Ils ont également pour mission le développement, l'expertise et la coordination de la recherche fondamentale, appliquée, pédagogique ou technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Ils participent au développement scientifique et technologique en liaison avec les grands organismes de recherche et avec les secteurs sociaux et économiques concernés. Ils contribuent à la coopération entre la recherche universitaire, la recherche industrielle et l'ensemble des secteurs de production.

Ils participent aux jurys d'examen et de concours.

Ils contribuent au dialogue entre sciences et sociétés, notamment par la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique. Ils peuvent concourir à la conservation et l'enrichissement des collections et archives confiées aux établissements et peuvent être chargés d'activités documentaires.

Ils contribuent au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale à la transmission des connaissances et à la formation à la recherche et par la recherche. Ils contribuent également au progrès de la recherche internationale. Ils peuvent se voir confier des missions de coopération internationale.

Ils concourent à la vie collective des établissements et participent aux conseils et instances prévus par le code de l'éducation et le code de la recherche ou par les statuts des établissements.

CONSIGNES À RESPECTER POUR LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

L'université de Bordeaux Montaigne ne possède pas d'application de dématérialisation des dossiers.

Le dossier devra être transmis, par voie postale, en **3 exemplaires** ; un dossier pour le président, un dossier pour le rapporteur 1 dans une enveloppe A4, un dossier pour le rapporteur 2 dans une enveloppe A4 ; Le tout dans une grande enveloppe (merci de ne pas plier les dossiers) à l'adresse suivante :

UNIVERSITE BORDEAUX MONTAIGNE
DRH – Pôle enseignants
Porte ADM012 – Stéphanie FONTANEAU
Domaine universitaire
33607 PESSAC CEDEX

☞ Au dos de l'enveloppe de votre envoi, merci de noter : votre nom, adresse et intitulé exact de l'emploi

☞ Une enveloppe affranchie au tarif en vigueur et libellée à votre nom et adresse est demandée pour l'envoi de l'accusé de réception de votre dossier.

Date limite de l'envoi des dossiers (cachet de la poste faisant foi) : le 30 mars 2017 minuit

Pièces à fournir obligatoirement (arrêté du 13 février 2015) :

- déclaration de candidature datée et signée, imprimée depuis GALAXIE
- pièce d'identité recto/verso avec photographie
- curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages, articles, réalisations et activités en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas de convocation à l'audition
- diplôme : doctorat, HDR, ou équivalent
- rapport de soutenance
- un exemplaire au moins des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV

Pièces complémentaires dans le cas d'une candidature au titre :

de la mutation : attestation de l'établissement d'origine permettant d'établir la qualité de professeur des universités ou maître de conférences, et l'exercice de fonctions en position d'activité depuis trois ans au moins à la date de clôture des candidatures

du détachement : attestation récente, délivrée par l'employeur actuel, mentionnant l'appartenance à l'une des catégories visées à l'article 40-2 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 relatifs aux statuts des enseignants-chercheurs et la qualité de titulaire dans le corps ou cadre d'emploi d'origine depuis trois ans au moins à la date de clôture des inscriptions

du recrutement étranger : enseignant-chercheur exerçant une fonction d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un Etat autre que la France, et dispensé de l'inscription sur la liste de qualification : attestation récente délivrée par l'employeur actuel mentionnant le corps d'appartenance, la durée et le niveau des fonctions exercées

Pour les mutations et détachements, dans le cadre des dispositions prévues à l'article 9-3 du décret n° 84-421 du 6 juin 1984 :

Si rapprochement de conjoint : attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, avec :

- si vous êtes mariés : une copie du livret de famille - si vous êtes pacsés : une attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou du certificat de grossesse

- si vous êtes concubins : une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents.

Si Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi (BOE) : document justifiant de votre qualité de BOE en cours de validité au moment de la demande et de la date d'effet de la mutation.

☞ **Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français**